

# Inscription à MonDossierMedical.ch

- Une personne ne peut pas s'inscrire à distance. **Elle doit le faire sur place** (vérification de l'identité) .
- Une personne ne peut pas inscrire une tierce personne (sauf dans le cas d'une procuration, téléchargeable ici : ["Procuration"\(.pdf\)](#) )
- **Une pièce d'identité est demandée pour chaque inscription.**
- La vérification de l'identité est requise.
- Chaque déclaration d'adhésion à MonDossierMedical.ch non signée ne sera pas valable.
- Une personne qui n'a pas de soins, de médecins sur le canton de Genève n'a pas grand intérêt à s'inscrire.

# Cas particuliers

## 1. *Enfants < 12 ans (pas de capacité de discernement)*

< 12 ans: Pas de restriction à l'ouverture d'un dossier par les parents, avec ou sans la présence de l'enfant.

## 2. *12 ans > Enfant > 16 ans (présence des parents et de l'enfant)*

Le mineur doit être présent lors de l'ouverture du dossier. En l'absence de l'enfant, les parents doivent être munis de l'avis d'un médecin déclarant l'enfant incapable de discernement.

## 3. *Dès 16 ans (capacité de discernement présumée)*

Le mineur doit être présent lors de l'ouverture du dossier. Il peut aussi venir seul.

## *Procuration (détails)*

- **Personne âgée** : toute personne majeure s'inscrit elle-même. Si une personne n'est pas en mesure de signer ou n'est plus capable de discernement, une pièce justificative (représentant légal, représentant thérapeutique ou procuration) est à joindre - télécharger ici : ["La procuration"\(.pdf\)](#).

Pour davantage de précision

information@MonDossierMedical.ch

022 546 55 55

www.MonDossierMedical.ch

